



« Amélioration et suivi de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap »

« Université Paul Cézanne, Président Marc Pena »

jusqu'au 31 décembre 2011

« Aix-Marseille Université, Président Yvon Berland »

depuis le 3 janvier 2012

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets **n° 421 lancé en 2009** par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

<p style="text-align: center;">THEMATIQUE Numéro du projet AP1-N°121 AXE 2 PROGRAMME 1</p>
<p style="text-align: center;">LE DISPOSITIF EXPERIMENTE</p>
<p>Titre : « Accompagnement et suivi de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap »</p>
<p>Objectifs initiaux : L'Université s'est donné pour mission de faciliter l'insertion professionnelle de ses étudiants, créant un lien effectif avec le milieu professionnel. Cette mission a pris toute sa place pour les étudiants en situation de handicap avec des actions plus spécifiques et en étroite collaboration avec la Cellule handicap de l'université chargée de l'accompagnement des étudiants tout au long de leurs enseignements.</p>
<p>Public(s) cible(s) : Tous les étudiants qui se sont signalés en situation de handicap à l'université Paul Cézanne sur Aix et Marseille (environ 180 étudiants)</p>
<p>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Ce projet a nécessité la désignation d'un référent handicap insertion professionnelle (IP) issu du SUIO-BAIPE, un forum stages/emplois, des ateliers de coaching pour savoir parler de son handicap avec un recruteur, la création de documents d'aide à l'IP handicap, l'établissement de partenariats avec des organismes dédiés à l'IP des personnes handicapés, un espace handicap sur le site web, la réalisation de vidéos témoignages d'étudiants insérés, des actions de sensibilisation auprès des entreprises comme des conférences ou tables rondes...</p>
<p>Territoire(s) d'expérimentation : Aix en Provence et Marseille</p>
<p>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Cette mission spécifique d'accompagnement vers l'emploi des étudiants en situation de handicap n'existait pas au sein de l'université, elle est la suite logique de l'accompagnement en matière d'études, elle a su répondre à un réel besoin de ces étudiants qui accèdent maintenant à des diplômes bac +5 et qui, malgré des lois favorables, rencontrent de nombreux obstacles lors de leur entrée sur le marché du travail.</p>
<p>Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement indiqués dans le projet : AFIJ/APEC/Professionnels du coaching (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : AGEFIPH/CAP EMPLOI/HANPLOI/IMS/URAPEDA/MDPH</p>
<p>Partenaires financiers (avec montant): AUCUN PARTENAIRE FINANCIER autre que Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse</p>
<p>Durée de l'expérimentation (1) Durée initiale : Indiquer ici la durée en nombre mois du projet expérimental (tel que prévu dans la convention signée avec le FEJ) : du 9 juillet 2009 au 31 décembre 2011 (2) Durée effective : conforme à la durée initiale (une demande de prolongation jusqu'au 30 juin 2012 a été effectuée mais n'a pas été suivie d'effet)</p>
<p style="text-align: center;">LE PORTEUR DU PROJET</p>
<p>Nom de la structure : Université Paul Cézanne, Aix Marseille III, 3 Avenue Robert Schuman 13628 Aix en Provence, représentée par Monsieur Marc PENA Président de l'Université. Le 1^{er} janvier 2012 les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné pour former Aix Marseille Université (Président : Monsieur Yvon BERLAND) Type de structure : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel</p>
<p style="text-align: center;">L'ÉVALUATEUR DU PROJET</p>
<p>Nom de la structure : GIP académique d'Aix Marseille Type de structure : groupement d'intérêt public</p>



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Introduction :

L'insertion professionnelle des étudiants est une des missions prioritaires que s'est fixé l'université, notamment depuis la loi LRU de 2007. L'accompagnement dans leurs études des étudiants en situation de handicap est aussi une mission qui s'est développée et étoffée, aussi leur accompagnement vers l'insertion professionnelle devenait par là-même incontournable.

Cette expérimentation était prévue pour 3 ans. Son démarrage tardif a conduit à demander une prolongation jusqu'en juin 2012 qui n'a pas été accordée.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

Améliorer et suivre l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap est une action innovante qui a été développée au sein de l'université pour prolonger le travail mené par la Cellule handicap pour le suivi et l'aménagement des enseignements.

Cette action a pour but de préparer les étudiants à leur entrée sur le marché de l'emploi en tenant compte des spécificités liées au handicap et en les préparant à faire face aux obstacles qui pourraient se dresser. Pour ce faire, l'université a su établir de multi-partenariats, utiliser de nouveaux outils comme le coaching, un espace web dédié...

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

Le public visé correspond à tous les étudiants qui se sont signalés en situation de handicap et pour lesquels le service interuniversitaire de médecine préventive a reconnu leurs difficultés (fiche de besoin remis à la cellule handicap en début d'année).

Toutefois le projet initial prévoyait de toucher des étudiants sur la base du volontariat en 2009, 20 étudiants en 2010 et 40 étudiants en 2011, pour l'étendre ensuite à tous les étudiants handicapés de l'université Paul Cézanne. La fusion des universités au 3 janvier 2012 prévoyait d'étendre ce projet tant dans le nombre d'étudiants concernés (450 étudiants environ) que dans l'augmentation des sites d'intervention.

2. Bénéficiaires directs :

Au final 66 étudiants ont été accompagnés par le référent handicap désigné pour l'insertion professionnelle, 26 étudiants ont suivi des ateliers de coaching spécifique, une cinquantaine d'étudiants ont participé à chaque forum, une quarantaine de recruteurs sont devenus des partenaires opérationnels pour participer aux forums ou conférences...

2.1. Statistiques descriptives

cf annexe 1

2.2. Analyse qualitative

Entre 2009 et 2011 le nombre d'étudiants se déclarant en situation de handicap a augmenté, tout comme le nombre d'étudiants se rapprochant du référent handicap IP. Cela démontre l'importance du travail mené pour les accompagner dans leurs études et les préparer à leur entrée sur le marché de l'emploi. De nombreux handicaps excluaient les étudiants concernés de la réalisation de stages, or aujourd'hui grâce aux nouvelles réglementations et à la mobilisation sur la facilitation de leur insertion professionnelle, le handicap n'est plus un obstacle et leur permet de construire leur projet professionnel.

Le fait que le référent IP participe aux équipes plurielles (réunion de tous les acteurs universitaires devant lesquels l'étudiant vient exposer ses besoins, et où des solutions sont apportées pour lui faciliter le suivi de ses enseignements) organisées en début d'année par la cellule handicap est un atout indéniable car le référent IP est identifié au début du parcours universitaire de l'étudiant.

L'accompagnement d'un étudiant en situation de handicap pour déterminer son projet professionnel ou vers l'emploi demande une formation spécifique du référent (des formations sont organisées par de nombreux partenaires) et la mise en place d'outils spécifiques. Par exemple un atelier de coaching dédié au handicap donne des clés pour présenter son handicap lors d'un entretien d'embauche, pour le dédramatiser et par là-même rassurer le recruteur.

Le réseau des entreprises handi-accueillantes s'est étoffé au cours de ces 2 ans, notamment avec l'établissement du partenariat avec IMS Entreprendre pour la Cité qui regroupe 200 entreprises dans la région PACA. Ainsi il a pu être établi un système de candidature particulier : les étudiants remplissent une fiche de candidature que nous diffusons, accompagnée de leur CV sur ce réseau.

Les forums permettent de regrouper des entreprises sensibilisées au handicap et des organismes dédiés à l'accompagnement des personnes handicapées (ces organismes sont aussi des partenaires qui seront un relai pour l'étudiant une fois qu'il aura acquis son diplôme et quitté l'université).

3. Bénéficiaires indirects

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

cf annexe 2

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

PARTENAIRES PREVUS INITIALEMENT AU MONTAGE DU PROJET	
Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
APEC/AFIJ	Accompagnement professionnalisé s des étudiants dans les techniques de recherche d'emploi
COACH Professionnel	Accompagnement pour faciliter la définition du projet professionnel en adéquation avec les difficultés de l'étudiant

NOUVEAUX PARTENAIRES OPERATIONNELS	
Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
AGEFIPH (convention)	Relai vers d'autres organismes, source éventuelle de financement, organisateur de la semaine pour l'emploi des handicapés (forum sur Marseille...)
HEDA CAP EMPLOI (convention)	Partenaire actif pour l'accompagnement à l'emploi post-diplôme. Développement d'un réseau d'entreprises, animation d'ateliers coaching.
HANPLOI (convention)	Sourcing par son site web, animation d'ateliers coaching spécifiques et très ciblés
URAPEDA (convention)	Un partenaire qui contribue à la formation du personnel en lien avec les étudiants, organisme spécialisé pour les déficients auditifs
IMS ENTREPRENDRE POUR LA CITE (convention)	Réseau d'entreprises, principale source de recrutement de nos étudiants, partenaire pour l'organisation de forums et autres manifestations.

MDPH (Non conventionné)	Partenaire de fait pour les demandes de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) par nos étudiants, sachant que la RQTH est le sésame pour bénéficier de l'aide de tous les organismes précités et rentrer dans les dispositifs légaux (embauche de 6 % de salariés handicapés...)
-----------------------------------	--

La plupart des partenariats opérationnels n'étaient pas prévus dans le projet initial. L'accompagnement des étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle est une mission novatrice, il fallait un peu tout organiser, aussi il a fallu s'adapter au terrain et les partenaires se sont rapprochés très facilement du référent désigné, notamment sous l'impulsion du site web et de son onglet IP handicap. Un travail a été mené ensemble pour développer le réseau des recruteurs sensibilisés au handicap, organiser des actions spécifiques comme les ateliers de coaching, les mettre en contact avec les recruteurs par le biais des forums, construire des documents d'aide à l'insertion adaptés à leurs besoins. Ces partenaires ont aussi permis la formation du référent handicap car il faut apprendre à appréhender les différentes sortes de handicap visibles et non visibles pour conseiller au mieux l'étudiant sur son projet professionnel. La collaboration avec eux permet aussi d'établir un relai une fois que l'étudiant sort du contexte universitaire, c'est-à-dire le plus souvent quand il a obtenu son diplôme.

Les partenariats initialement prévus n'ont pas fonctionné de façon optimale.

Pour l'AFIJ, aucune structure liée au handicap n'était encore développée sur la région (par ailleurs ils étaient en pleine restructuration au moment de l'expérimentation).

Pour l'APEC c'est plus mitigé car ils affichent un label handicapés lors de leur forum donc c'était aussi une façon de se rapprocher de certains recruteurs susceptibles d'embaucher des personnes handicapées.

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	16 500 euros soit 52,85%
Cofinancements extérieurs à la structure	
Autofinancement	14 722 euros soit 47,15%

C. Pilotage de l'expérimentation

Le pilotage du projet a été facilité par la collaboration étroite entretenue avec la Cellule Handicap de l'Université chargée d'accompagner les étudiants tout au long du déroulement de leurs études.

La diversité des sites d'enseignement était compensée par la désignation de référents handicap dans chaque site d'enseignement de l'Université Paul Cézanne, un relais utile aussi pour le référent handicap insertion professionnelle qui a pu s'appuyer sur eux pour la mise en place de toutes les actions.

L'implication du **représentant étudiant au handicap** et du **Vice-président étudiant** sont autant d'éléments permettant une action cohérente et efficace, de même la collaboration avec l'association étudiante Handivalide.

Le **référent** de la POIP est un point d'entrée tant pour les étudiants qui nécessitent une approche particulière, empreinte de psychologie, que pour les entreprises et les partenaires. Sa mobilité a permis d'aller à la rencontre des étudiants sur les divers sites.

Le Comité de pilotage :

L'organisation régulière de réunions du comité de pilotage dont la composition comprend des référents pour chaque composante permet de les impliquer et de porter à leur connaissance toutes les actions menées dans ce domaine. Le personnel enseignant est particulièrement disposé à collaborer.

Composition du comité de pilotage : Un représentant du Recteur et de la Directe, L'Évaluateur, Les référents enseignants pour chaque composante, la Vice-présidente chargée du soutien à l'étudiant, la responsable du Bureau de la Vie étudiante et de la Cellule handicap, le Vice-président étudiant, le Vice-président chargé de l'insertion professionnelle et directeur de la POIP, le référent handicap chargé de l'insertion professionnelle, le personnel de la POIP.

Dates de réunions du comité de pilotage :

Le 16/09/2009 ; le 02/02/2010 ; le 14/09/2010 ; le 06/07/2011.

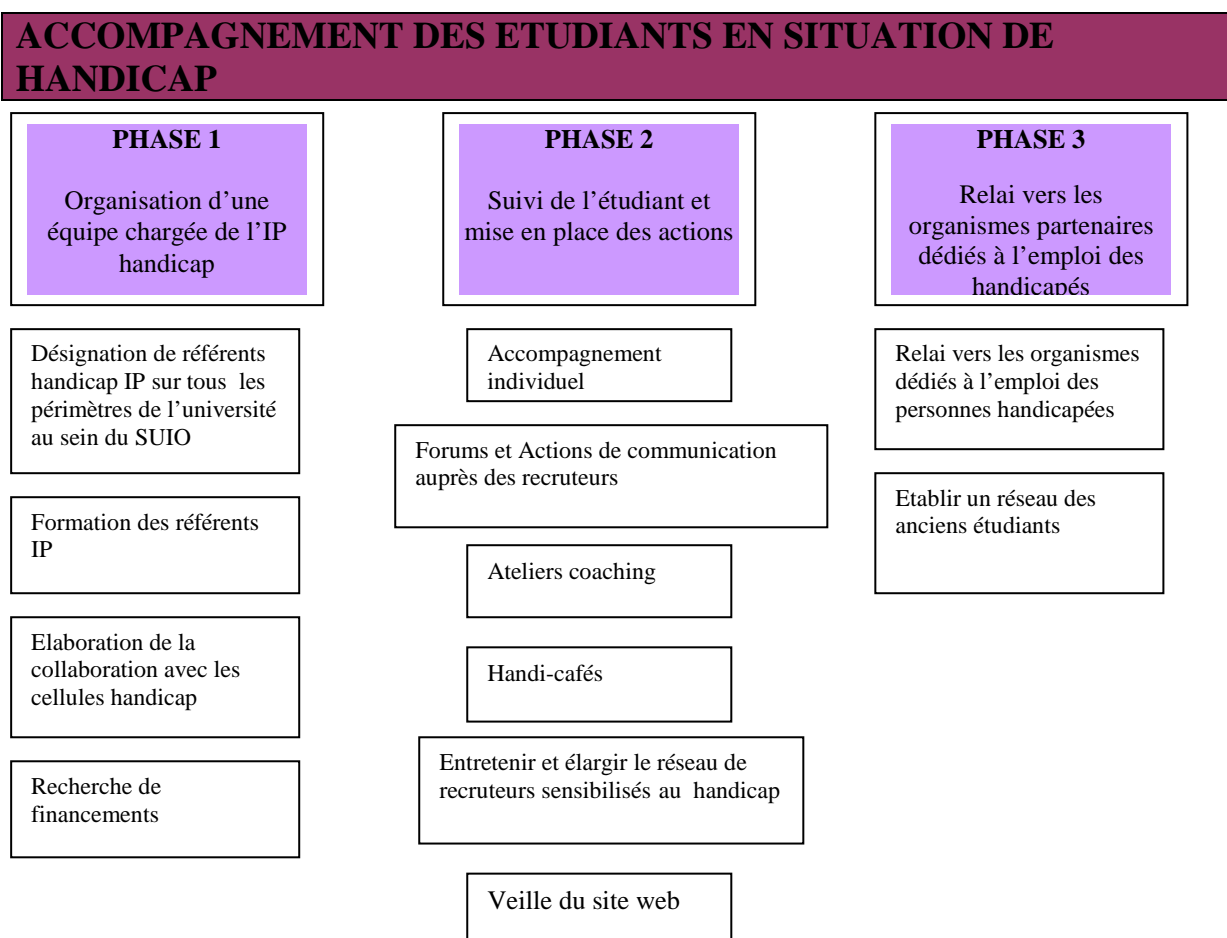
De nombreuses autres réunions ont eu lieu avec les partenaires, à l'extérieur, et l'évaluateur.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Les étudiants en situation de handicap remettent lors de leur inscription une fiche de besoin, c'est ainsi qu'ils sont repérés et peuvent être informés. Le référent handicap IP fait partie des équipes plurielles qui se réunissent en début d'année, ainsi il est repéré par l'étudiant au début de son cursus. Toutefois les étudiants ne sollicitent le référent que s'ils le souhaitent.

Ci-dessous un schéma du dispositif mis en place :



B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

De par la collaboration avec la cellule handicap, la mobilisation des étudiants est facilitée, certaines actions de communication sont menées en commun. Toutefois quand les actions sont mises en place sur la base du volontariat, il n'est pas toujours facile de motiver les étudiants. Le travail avec les associations étudiantes est essentiel pour y parvenir, ainsi que la confiance établie avec le référent IP handicap lors de l'accompagnement individuel.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné le 1er janvier 2012, créant ainsi Aix-Marseille Université. L'expérimentation menée par Aix Marseille 3 va devoir s'étendre aux 2 autres périmètres. La difficulté est de trouver des relais sur tous les sites très dispersés de notre université, de s'adapter aux secteurs d'enseignement et par là-même d'y associer les bons recruteurs et les actions les plus efficaces.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les partenariats opérationnels avec l'AGEFIPH, CAP EMPLOI, HANPLOI, l'IMS Entreprendre pour la Cité, la MDPH sont essentiels pour la bonne marche de ce projet. D'autres peuvent être envisagés comme avec le FIPHP ou bien avec des recruteurs identifiés (banques, gros groupes industriels...)

Un comité de pilotage doit se réunir au moins une fois par an avec des personnalités extérieures, ce qui permet de mettre en avant les compétences acquises par les étudiants indépendamment de leur handicap.

La gouvernance de ce projet doit être menée dans une étroite collaboration entre le SUIO et les Cellules handicap des universités.

4. Impacts sur la structure

L'accroissement régulier des étudiants sollicitant l'aide du référent handicap IP et la participation croissante des professionnels aux manifestations organisées par l'université est une preuve indéniable du besoin d'étendre ce projet.

Conclusion :

Bien que ce projet ne concerne qu'une minorité d'étudiants, il est d'utilité publique, il a répondu à un réel besoin, il entre dans la continuité des aménagements mis en place au sein des cellules handicap et peut représenter une formidable source de motivation pour les lycéens prêts à entrer dans l'enseignement supérieur.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- Tableau 1 sur les publics
- Tableau 2 sur les actions
- Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation
- Tableau 4 sur l'exécution financière

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>